

RAPPORT MORAL 2016

Présenté par
Monsieur Pierre Jean BLARD
Président de la Fenamef

Après douze mois passés à la présidence dont la FENAMEF m'a fait l'honneur, je voulais tout d'abord saluer mon prédécesseur, Didier TRONCHE, qui a, pendant 12 années, assuré cette même fonction.

Il m'a transmis les rênes d'un bel équipage, engagé dans ses valeurs, sachant mobiliser les énergies et pouvant compter sur l'appui entier de ses équipes. Merci Didier.

Je voulais aussi remercier très chaleureusement notre Président fondateur, Roger LECONTE, éternel et vigilant moine soldat, toujours engagé à mes côtés sur tous les sujets d'actualité, Sophie LASSALLE, Secrétaire Générale, qui sait admirablement conjuguer analyse fine de l'actualité, contacts, charge de travail du siège et proximité en région. J'associe à ces remerciements l'équipe des salariés (Elodie LEROY, Isabelle NEVEU (1/2 temps), Corélie GUÉGAN (action recherche) et Eléonore VÈVE (1/2 formation en ce moment) pour leur implication de tous les instants (et il y a beaucoup d'instant dans une vie fédérale...). Sans oublier nos deux vice-présidents, les présidents et membres des commissions et groupes de travail, et les membres du Conseil d'administration.

Sans eux, ma « mise en réseau FENAMEF » et mon acculturation définitive auraient été sans doute plus longues. Je les remercie donc tous collectivement et très sincèrement.

C'est bien là cette « énergie collective de la FENAMEF » que je percevais déjà de l'extérieur, mais dont je mesure aujourd'hui, au quotidien, toute l'intensité.

Ceci est essentiel, à une époque où s'interfèrent problématiques d'évolution de la famille, cristallisation des situations et handicaps sociaux, évolution du droit de la séparation sur fond de saturation du flux judiciaire, montée en puissance du besoin de médiation intergénérationnelle, complexité des politiques familiales, de l'enfance et de l'âge... le tout sur fond de crise systémique des financements publics.

Que ces douze mois m'ont paru courts !

Dans ce premier rapport moral, je vous propose d'examiner la vie de notre Fédération en 2016 sous trois angles de vision :

- la représentativité de la FENAMEF
- la visibilité de la FENAMEF
- sa pérennité et son avenir.

J'en profite, car c'est mon rôle, pour vous inviter à partager quelques souhaits.

REPRÉSENTATIVITÉ DE LA FENAMEF

La FENAMEF est une force sociale représentative

C'est d'abord un réseau en bonne santé, avec plus de 200 structures, chiffre stable, malgré la fermeture ou les regroupements. *Mon souhait est que nous poursuivions notre croissance en effectif, gage de toute représentativité pérenne. Cela suppose encore plus d'émulation par l'exemple en territoire et des recrutements ciblés dans tous nos champs d'intervention.*

La FENAMEF est un interlocuteur reconnu et audible des pouvoirs publics et des organisations. J'en ai pris l'exacte mesure à l'occasion des nombreuses rencontres menées depuis un an. La parole, la force de proposition, comme celle de la critique constructive, doivent demeurer nos modes d'action. La confiance des pouvoirs publics manifestée par la désignation du président de la FENAMEF au Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge est un signe qui ne trompe pas. Sachons profiter de cette

confiance pour augmenter notre reconnaissance. *Mon souhait est d'entretenir et d'amplifier les contacts à haut niveau.*

La FENAMEF est une force collaborative dans ses « métiers » : médiation familiale, espaces de rencontre, médiation intergénérationnelle ou de consommation dans le secteur spécifique de l'économie sociale et solidaire. Elle agit et réfléchit à la fois à l'amélioration des dispositifs, voire à la correction de certaines « trajectoires » pouvant apparaître dangereuses :

- Publication d'un *glossaire*, pour que tous parlent la même langue dans le monde des Espaces de Rencontre, riche de sa diversité.
- *Alerte* sur la qualification des intervenants lors des « visites en présence d'un tiers », à l'occasion du décret mettant en œuvre la loi sur la Protection de l'Enfance.
- Affirmation de la nécessité d'un *mode de calcul de la prestation de service adapté à la réalité du service* et non à la simple accessibilité de celui-ci (heures d'ouverture).
- *Test de nos propositions en grandeur réelle*, préalable à la discussion avec les financeurs.
- Avant la nouvelle COG, et à l'occasion de l'actualisation du référentiel qualité de la médiation familiale, formulation de *propositions concrètes d'amélioration au regard de la réalité* (participations familiales, organisation des services, niveau d'activité attendu...).
- *Contribution au dispositif « être parents après la séparation »*, où nous avons été entendus sur certaines propositions mais où de nouveaux périmètres de collaboration doivent être construits, particulièrement avec les avocats, dans un mode à la fois collaboratif et préventif.
- *Réaction à des réformes qui créent de nouvelles zones de risque pour l'enfant du divorce ou de la séparation* : je veux bien sûr parler du « *divorce à la fois sans juge et sans médiation* », dans lequel on envisage notamment de parler à l'enfant par questionnaire et de le rendre ainsi doublement otage de la séparation de ses parents (1).
- *Contribution à la réflexion sociétale sur le développement de la médiation intergénérationnelle, associée à une possibilité de diversification des activités des services*, avec des actions concrètes de formation des médiateurs familiaux et de personnels du monde médico-social, de premières actions de sensibilisation des adhérents, une première contribution à la réflexion sur les coûts, etc. Cette action est naturellement en ligne avec l'engagement de la FENAMEF dans la médiation de consommation en direction du secteur des EPHAD et du handicap (NEXEM, Réseau MECESS).
- Enfin, cette *force collaborative* sait aussi s'engager sur des projets d'envergure, comme celui d'une « *recherche action* » sur les *espaces de rencontre*, dans l'optique de conceptualiser et de diffuser les pratiques, avec une volonté de renforcer l'excellence, sans uniformiser pour autant.

1 Cf. proposition de motion à discuter lors de cette assemblée

La FENAMEF est une force contributive à la réflexion sur la médiation dans la société française

- Son audition systématique par les commissions parlementaires lui permet de porter une parole à la fois libre et constructive. D'être aussi un lanceur d'alerte sur certains sujets.
- Sa participation au débat de société sur les sujets de ses métiers est favorisée par la confiance de ses partenaires publics. Ceux-ci le montrent en participant à ses colloques ou journées d'étude. Je voulais les en remercier par leurs représentants présents ici aujourd'hui.
- L'une des belles illustrations de cette force contributive et politique est l'action conduite par la FENAMEF au sein de la PLATEFORME DE LA MEDIATION FRANCAISE. Dans ce lieu de réflexion - unique dans la planète médiation et sans doute au-delà - se rassemblent, sans statuts, sans président, sans arrière-pensées de pouvoir ou d'influences marchandes, les sept grandes structures représentatives de la médiation française.

Au travers de ses « expressions » ou « positions communes », la PMF porte la parole de la médiation auprès des pouvoirs publics qui savent parfaitement que son travail est réel, son expression libre et unanime et sa contribution dénuée d'influences.

À l'heure du doute sur la constitution des listes de médiateurs auprès des Cours d'Appel, c'est là que s'élabore, en ce moment, dans l'unanimité, le premier « socle commun qualité de la médiation ». Nous espérons une « position commune » sur le sujet pour l'été prochain (alors que le décret attendu, sinon craint, sur ces listes, a été retiré voici quelques jours, laissant le champ libre à toutes les interrogations). La partie formation de ce futur « socle » - sinon « référentiel d'adhésion » concernant la médiation familiale - a été nourrie par les propositions de la FENAMEF, acceptées par tous. Même si le corps d'exigences qui en découlera (et auquel tout médiateur sera libre d'adhérer ou non) sera moins contraignant que celui que nous appliquons, il permet de fixer une forme de ligne d'horizon de compétence qui ne pourra que profiter à toutes celles et tous ceux qui ont recours à la médiation familiale. Merci à Marie-Joëlle GORISSE, membre du Bureau de la FENAMEF, d'avoir consacré une partie de son temps aux côtés de Monique SASSIER pour nourrir cette partie de ce futur « socle », essentielle aux yeux de la FENAMEF.

Mes souhaits

1. *Susciter l'écoute préalable de nos partenaires publics, le plus en amont de toutes les évolutions concernant nos métiers.*
2. *Après avoir enregistré leur accueil favorable, recueillir rapidement le soutien des financeurs publics et privés dans le financement de notre projet de « recherche action », initiative de grande ampleur.*
3. *Continuer de participer et de soutenir les actions collectives et indépendantes participant au développement de la médiation en France.*

VISIBILITÉ DE LA FENAMEF

Comme le rapport d'activité vous le détaillera dans quelques instants, la communication de la FENAMEF s'est modernisée.

Elle s'appuie désormais sur presque tous les supports modernes d'une action de réseau national (même Twitter...). On peut encore progresser en utilisant sans abus les conférences à distance. L'information est réactive et interactive. Les contenus sont riches. D'après vos évaluations, ils sont

jugés utiles. On peut, depuis 2016, commencer à partager des contenus. Certes, on peut aller plus loin encore, mais ceci renvoie nécessairement à la question des budgets.

Avec les médias, nous avons quelques progrès à faire, en entrant notamment en résonance plus directe avec la presse nationale et la presse quotidienne régionale. Ceci avec pour objectif de défendre des positions et de flécher vers les réponses apportées par les services sur tout le territoire.

Un signe : je n'étais pas assis sur le « fauteuil » de Didier depuis quelques heures que je me retrouvai au « Téléphone sonne » de France Inter sur le sujet du « divorce sans juge ». J'ai pu mesurer le formidable effet d'une prise de parole nationale dans un débat de société. Il est vrai que j'étais à côté de mon confrère, Président du CNB qui plaidait pour cette réforme alors que, pour la médiation familiale et la protection des enfants de la séparation sans juge, je plaçais contre. S'il avait été juge, Nicolas DEMORAND m'a semblé plutôt convaincu par notre position, alertant sur les risques et la totale omission de la médiation dans ce projet de texte gestionnaire... Espérons que, parmi les 1 200 000 auditeurs qui suivent en moyenne chaque soir cette émission... ceux qui se trouveront malheureusement confrontés à des situations familiales difficiles dans un divorce convention sans juge, puissent se souvenir que la question de l'enfant et de la nouvelle relation à construire entre parents séparés peut prendre appui sur l'offre de médiation de nos services...

Par ailleurs, la FENAMEF organise des journées régionales, des journées d'étude, des colloques, des formations de grande qualité. Tous les participants s'accordent sur ce point. *Mais toutes les parties prenantes concernées le savent-ils vraiment ? Les juges par exemple ? Les avocats ? Les travailleurs sociaux ? Tout simplement le public de nos territoires ? Sommes-nous certains de bien utiliser la force de notre réseau pour les joindre, puis relayer ces initiatives ? À cet égard, notre petite équipe fédérale peut-elle tout connecter en temps réel ? Ne pourrait-elle prendre davantage appui sur nos réseaux respectifs ?*

Mes souhaits

- 1. Rendre la FENAMEF encore plus visible, en amplifiant notre prise de parole (à bon escient), au national comme dans les territoires.*
- 2. Travailler sur la connexion de nos réseaux de communication pour faire en sorte que la FENAMEF, et ses services, soient plus visibles via les médias nationaux et régionaux.*

PÉRENNITÉ ET AVENIR DE LA FENAMEF

Ceci m'amène, avant de conclure, à évoquer la question du budget et de la réflexion stratégique engagée.

Le budget

Ma plus grande surprise, lorsque j'en ai pris connaissance, a été de constater le format du budget de notre Fédération. Une structure nationale n'a certainement pas vocation à disposer d'un budget pharaonique. Soit, mais tout de même. La Fédération me donne la curieuse impression de devoir, pour assurer ses missions, emprunter le TGV (celui de nos enjeux), alors qu'elle a à peine les moyens de se payer un billet de RER...

Ceci sans allusion aux milliers de « kilomètres utiles » parcourus par notre Secrétaire Générale au contact nécessaire des territoires ou de nos Présidents et membres de commissions participant à nos nombreuses réunions collectives.

Comme vous le verrez, alors qu'une politique drastique de maîtrise des coûts a été mise en œuvre, le

budget 2016 est en déséquilibre. Il l'est, certes, techniquement en partie, en raison de dépenses antérieures non reportées ou non reportables, mais surtout structurellement, en raison de l'insuffisance des recettes récurrentes.

Certes, comme nous l'avons vu en CA, nous pouvons réaliser quelques économies sur la location de salles à Paris, nous devons poursuivre les initiatives de formation, mais à condition qu'elles soient mieux suivies, peut-être en adaptant notre offre en direction de nouveaux publics (je pense aux avocats et à leurs écoles, sans oublier, bien sûr, les besoins récurrents de formation de nos adhérents).

L'implantation du siège à Caen, permet à notre petite équipe, grâce au soutien sans contrepartie que nous offre l'IRTS2, de disposer d'espaces et de conditions de travail tout à fait adaptées. À budget équilibré constant, jamais la FENAMEF ne pourrait envisager une implantation parisienne, dans des locaux équivalents.

Grâce à nos contacts, pour tenter à la fois de réduire partiellement les coûts de location de salles, certains coûts de transports, et de disposer d'une adresse parisienne, nous sommes sur deux pistes. Nous verrons rapidement si elles prospèrent.

Mais au-delà, c'est l'échelle même du budget qu'il faut, selon moi, revoir sans, bien sûr, faire peser son évolution sur les adhérents...

Ceci renvoie à la recherche de nouveaux partenariats, apportant des financements complémentaires à ceux des partenaires publics qui sont, heureusement et merci, régulièrement à nos côtés. Malgré leurs propres tensions budgétaires.

Nous avons engagé des démarches auprès de financeurs privés dans le monde des fondations. Ceci en parallèle de la recherche de financements de la « recherche action ». Il faut aussi envisager de réfléchir à de nouveaux partenariats. L'on peut penser au CNB, à la condition de bien vérifier l'absence de toute zone de conflit d'intérêt... Je pense à la formation des avocats prescripteurs de médiation familiale notamment. Ce n'est qu'une amorce de piste dont je souhaite vérifier, en rencontrant bientôt le président du CNB, qu'elle est audible. D'autres pistes doivent être explorées.

Mon sentiment est que ceci est urgent. Tous partagent cet avis au sein du Conseil d'Administration. Chacun doit être mobilisé sur cet objectif que nous devons atteindre à court terme.

Mes souhaits

1. *Sortir, dans l'immédiat, d'une situation déficitaire.*
2. *Trouver des sources de financement complémentaires à notre financement institutionnel nécessaire.*
3. *Sans abandonner le siège historique, rechercher un espace à Paris permettant de réduire partiellement certains coûts de transports et de location de salles et de disposer d'une vitrine.*

Plan d'action stratégique 2017/2020

Pour consolider encore notre relation avec nos partenaires et pouvoir en attirer de nouveaux, il faut leur faire partager nos valeurs et nos ambitions. C'est l'objet du chantier de réflexion sur la stratégie de la FENAMEF que nous avons engagé avec le Conseil d'Administration.

Cette démarche, lancée mi-2016, a été élaborée, dans une première étape, en prenant appui sur un groupe de travail, échangeant par étapes avec le CA.

La dernière restitution a eu lieu lors du CA du 17 mars dernier. L'objectif est maintenant de lancer la

²Que nous remercions encore par l'intermédiaire de Roger LECONTE

dernière phase d'élaboration de cette réflexion stratégique.

Nous avons identifié trois champs de réflexion, résumés en trois mots, qui pourraient positionner l'ambition de la FENAMEF dans la société : « L'expert » / « L'innovateur » / « L'acteur » (ces mots sont encore provisoires). Nous avons surtout souhaité que cette phase ultime soit collaborative, chacun de vos représentants pouvant réfléchir librement sur chacun des champs.

Les orientations qui en découleront devront naturellement être en harmonie avec les valeurs socles de la FENAMEF, politiquement réaffirmées.

Le tout sera partagé à l'automne dans une convention où toutes et tous seront naturellement invités à être présents.

Mon souhait quant à cette orientation stratégique ?

Qu'elle nous permette d'accélérer le pas de la FENAMEF, en conservant ses valeurs et son cap sociétal dans un monde qui change, de renforcer l'action et la visibilité de chacun de ses membres. Cela en utilisant davantage les outils de progrès social et de la famille que sont la médiation familiale, les espaces de rencontre, la médiation intergénérationnelle et solidaire.

Voilà pour ce rapport moral, toujours trop long...

Si vous vous en souvenez, dans mon premier éditorial d'ODYSSÉE, je vous disais que j'avais chaussé mes souliers pour progresser avec vous, afin de défendre les idéaux et les acteurs de la FENAMEF sur ce chemin social. Celui qui n'aura jamais de fin. Au bout d'un an, le marcheur est en forme, il chemine avec une belle équipe collective et ses semelles sont encore presque neuves...